

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 17 octobre 2022

Délibération n° CP-2022-1794

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnalités qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Benjamin Badouard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

Commission permanente du 17 octobre 2022**Délibération n° CP-2022-1794**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation d'un représentant au titre des personnalités qualifiées

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Les OPH sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial, compétents en matière de gestion, promotion et financement de logements sociaux. Ils sont régis par les articles L 421-1 à L 421-7 du code de la construction et de l'habitation (CCH).

L'OPH Grand Lyon habitat est rattaché à la Métropole de Lyon, compétente dans le domaine de l'habitat.

L'OPH Grand Lyon habitat gère un patrimoine de plus de 25 000 logements sociaux implantés sur le territoire métropolitain.

II - Modalités de représentation

L'OPH Grand Lyon habitat dispose d'un conseil d'administration constitué de 27 membres répartis de la manière suivante :

- 6 élus de la Métropole,
- 9 personnes qualifiées dans l'un des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales dont 3 sont des élus de collectivités autres que la Métropole. Ces personnes qualifiées sont désignées par la Commission permanente,
- 2 représentants d'associations d'insertion. Ces 2 représentants sont désignés par la Commission permanente.

Avec ces 17 personnes désignées par le Conseil de la Métropole, siègent 10 autres membres :

- 1 représentant de la CAF du département,
- 1 représentant de l'Union départementale des associations familiales (UDAF) du Rhône,
- 1 représentant d'Action logement,
- 2 représentants des syndicats,
- 5 représentants des locataires.

Par délibération du Conseil n° 2020-0089 du 27 juillet 2020, la Métropole a désigné les représentants suivants :

Représentant	Qualité
François THEVENIEAU	conseiller métropolitain
Renaud PAYRE	conseiller métropolitain
Matthieu AZCUE	conseiller métropolitain
Yasmine BOUAGGA	conseillère métropolitaine
Nathalie FRIER	conseillère métropolitaine
Dominique NACHURY	conseillère métropolitaine
Roger BOLLINET	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Rose-France FOURNILLON	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Raphaël MICHAUD	personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole de Lyon
Olivier MAZAUDOUX	personne qualifiée
Sabine FREITAG	personne qualifiée
Louis LEVEQUE	personne qualifiée
Jean-François ROUSSOT	personne qualifiée
Marion VEZIAN-ROLLAND	personne qualifiée
Romain WALTER	personne qualifiée
Yvon CONDAMIN	représentant des associations d'insertion
Géraldine MEYER	représentant des associations d'insertion

La démission de monsieur Roger Bolliet de son mandat de conseiller municipal de Vaulx-en-Velin entraîne mécaniquement sa démission du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat. Il s'avère donc nécessaire pour la Commission permanente de le remplacer en tant que personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Désigne madame Monique MARTINEZ en tant que personne qualifiée élue d'une collectivité autre que la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 18 octobre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-289100-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
